

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

Date : le lundi 25 octobre 2021 à 19 h 30
Lieu : salle du conseil municipal et conférence en ligne

Membres du conseil présents : Kate Rogers, mairesse
Greg Ericson, maire adjoint
Margo Sheppard, conseillère municipale
Mark Peters, conseiller municipal
Bruce Grandy, conseiller municipal
Jocelyn Pike, conseillère municipale
Steven Hicks, conseiller municipal
Eric Megarity, conseiller municipal
Kevin Darrah, conseiller municipal
Ruth Breen, conseillère municipale
Cassandra Blackmore, conseillère municipale
Jason LeJeune, conseiller municipal
Henri Mallet, conseiller municipal

Membres du personnel : Steven Hart, directeur général
Sara DeGrace, directrice générale adjointe (Zoom)
Amy Cronkhite, secrétaire municipale adjointe
Michael Baldwin, directeur – Services généraux (Zoom)
David Seabrook, directeur – Loisirs, Tourisme et Mobilisation communautaire (Zoom)
Roger Brown, chef de police (Zoom)
Alicia Keating, dir. adjointe – Services généraux et trésorière municipale
Sean Lee, directeur adjoint – Ingénierie et Opérations (Zoom)
Chantal Gauthier, avocate à l'interne (Zoom)
Marcello Battilana, gestionnaire – Planification urbaine (Zoom)
Meredith Gilbert, gest. – Transport en commun et Stationnement (Zoom)
Giselle Goguen, gestionnaire – Communications stratégiques et participation communautaire
Kyle Rostad, gestionnaire – Achats et Services à la clientèle (Zoom)
Jessica Sharpe, commis intermédiaire
Elizabeth Murray, commissaire municipale
Doreen Nakhle, secrétaire de séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Kate Rogers, ouvre la séance extraordinaire à 19 h 34.

MOMENT DE RÉFLEXION

Madame la mairesse profite du moment de réflexion pour donner lecture de la reconnaissance territoriale suivante :

Je reconnais que cette séance du conseil municipal de Fredericton a lieu sur le territoire traditionnel des Wolastoqey. Le territoire du peuple Wolastoqiyik est consigné dans les traités de paix et d'amitié visant à établir une relation permanente de paix, d'amitié et de respect mutuel entre des nations égales. Le fleuve qui traverse notre ville est connu sous le nom de Wolastoq, le long duquel vivaient les Wolastoqiyik, « peuple de la belle et généreuse rivière ».

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par : Eric Megarity, conseiller municipal

Appuyé par : Greg Ericson, maire adjoint

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 25 octobre 2021 soit adopté sans modification.

ADOPTÉ

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré par les membres du conseil municipal.

RÉSOLUTIONS EN BLOC

Proposé par : Greg Ericson, maire adjoint

Appuyé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE la recommandation contenue dans chacune des résolutions en bloc ci-dessous soit approuvée respectivement.

PROCLAMATIONS

Mois de la sensibilisation du handicap autochtone – novembre 2021

IL EST RÉSOLU QUE la proclamation du Mois de la sensibilisation au cancer du pancréas soit reçue et versée au dossier.

RAPPORTS DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'URBANISME

201, avenue Cedar – Plan provisoire de lotissement (Derek et Anne Brown)

IL EST RÉSOLU QUE 8 % de la valeur marchande de l'affectation du terrain, pour la subdivision afin de créer un (1) nouveau lot résidentielle au 201, avenue Cedar, soit

pris sous forme d'argent comptant, conformément à l'arrêté n° Z-4, Arrêté de lotissement.

Date d'audience publique– 539 et 541, promenade Riverside, 617-649, promenade Brookside, rue Saint Marys, 359 et 365, rue Smythe, 125, rue Cuffman, 827, rue Regent, 115, rue Church et modifications administratives

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne, par la présente, que les demandes d'aménagement visant les propriétés sises aux 539 et 541, promenade Riverside, 617 à 649 promenade Brookside, rue Saint Marys (NID 01424258), 359 et 365, rue Smythe, 125, rue Cuffman, 827, rue Regent, 115, rue Church, et la modification de l'arrêté de zonage soit renvoyée à la réunion du 17 novembre 2021, du comité consultatif sur l'urbanisme pour avoir ses opinions; **QUE** soient respectées les exigences d'avis publics imposées par l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme*; **QUE** soient préparés les arrêtés appropriés modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de la Ville de Fredericton; **QUE** la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 22 novembre 2021 à 19 h 30 soit le moment et le lieu où on entendra les objections ou appuis aux projets d'arrêté.

Présentation publique et date d'audience publique – 390, rue York

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne que soit préparé l'arrêté approprié visant à modifier l'arrêté n° Z-8, Arrêté relatif à l'adoption d'un plan municipal secondaire pour la zone de lotissement résidentiel de Fredericton; **QUE** les exigences d'avis public de l'article 25 de la *Loi sur l'urbanisme* soient remplies; **QUE** la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 8 novembre 2021 à 19 h 30 et la salle du conseil soit le moment et le lieu de la présentation des projets d'arrêtés;

QUE la demande d'aménagement du bien foncier sis 390, rue York soit reportée à la réunion du 8 décembre 2021 du Comité consultatif sur l'urbanisme pour avoir l'avis du comité conformément à l'article 110 de la *Loi sur l'urbanisme*;

QUE le conseil municipal ordonne par la présente que la procédure d'avis au public de l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme* soit mise en œuvre; **QUE** le conseil municipal examine les oppositions ou appuis aux projets d'arrêtés dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 10 janvier 2022 à 19 h 30 dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville.

RAPPORTS DE COMITÉ

Examen d'AUTRES comités du conseil municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton adopte les recommandations concernant les autres comités du conseil et autorise par les présentes la secrétaire municipale à :

1. Adopter des noms et des catégories de comités normalisés avec des définitions.
 - a. Comité permanent,

- b. Comité statutaire,
 - c. Comité consultatif,
 - d. Comité spécial ou groupe d'action,
 - e. Conseils, commissions et comités externes.
2. Mettre en œuvre les actions d'amélioration pour les comités spéciaux et les groupes d'action.
- a. Les groupes spéciaux, les groupes d'action et les groupes de travail sont appelés comités spéciaux ou groupes d'action en fonction de leur mandat.
 - b. Réaliser les mandats de tous les comités en se basant sur la résolution du conseil.
 - c. L'une des recommandations du rapport devrait être de dissoudre le comité, de mettre en place un nouveau mandat ou de faire la transition vers un comité consultatif à la fin du mandat du comité.
 - d. Il conviendrait d'effectuer un examen de tous les comités spéciaux ou groupes d'action actuels.
3. Mettre en œuvre les actions d'amélioration pour les comités consultatifs.
- a. Création ou révision d'un mandat normalisé en consultation avec le président du comité permanent correspondant.
 - b. Création d'un mandat de 2 ans sur le modèle fourni.
 - c. Présentation d'un bilan tous les deux ans ou sur demande auprès du comité permanent ou du conseil approprié. Modèle fourni.
 - d. Élaboration et adoption d'une nouvelle procédure du système de gestion de la qualité pour traiter chacun des points suivants :
 - i. Établissement de comptes rendus
 - ii. Lignes directrices
 - iii. Rôles et soutien du personnel
 - iv. Procès-verbaux
 - v. Création de nouveaux comités
 - vi. Processus de sélection
4. Mettre en œuvre des actions d'amélioration des conseils, associations et autres organismes extérieurs.
- a. Il est recommandé que les nominations aux conseils, associations et autres organismes extérieurs soient examinées périodiquement par le bureau de la secrétaire municipale afin de les supprimer de la liste de contrôle GOV-CHK-011 ou de les y ajouter : Nominations à divers conseils, commissions et comités.

AUTRES QUESTIONS

Financement du volet infrastructure de résilience à la COVID-19 (entente bilatérale intégrée) pour le Fonds général d'immobilisations approuvé pour 2021 – infrastructures de loisirs de plein air

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accepte de financer 80 % (120 000 \$) des coûts admissibles dans le cadre du volet d'infrastructure Résilience à la COVID-19 de l'entente bilatérale intégrée à appliquer à l'infrastructure de loisirs

de plein air (#13477), un projet qui s'inscrit dans le cadre du Fonds général Projets d'immobilisations de la Ville de Fredericton approuvé pour 2021;

QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette transaction.

ADOPTÉ

ADOPTION DE PROCÈS VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal – 23 août 2021

Proposé par : Jason LeJeune, conseiller municipal

Appuyé par : Ruth Breen, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2021.

ADOPTÉ

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 2 septembre 2021

Proposé par : Mark Peters, conseiller municipal

Appuyé par : Margo Sheppard, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 septembre 2021.

ADOPTÉ

PRÉSENTATION

Remise de récompenses pour 25 années de service - Dwayne Killingbeck, chef des pompiers

Madame la mairesse Kate Rogers, a informé le conseil que le chef des pompiers, Dwayne Killingbeck ne pouvait pas assister à la réunion et a prononcé une allocution de félicitations pour sa récompense marquant ses 25 années de service.

PREMIÈRE ET DEUXIÈME LECTURES D'ARRÊTÉS

Arrêté n° Z-5.243 – 745, rue Cliffe – Rezonage (Association canadienne des constructeurs d'habitations Nouveau-Brunswick)

Arrêté n° Z-5.243, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de la Ville de Fredericton

- Réception du rapport du comité consultatif sur l'urbanisme
- Audition des oppositions

- Première lecture de l'arrêté n° Z-5.243
- Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-5.243

Proposé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

Appuyé par : Steven Hicks, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton reçoive par la présente le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 21 octobre 2021, concernant une demande de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations Nouveau-Brunswick pour un rezonage de zone LC à zone COR-2 afin de permettre une installation d'enseignement et des bureaux sur la propriété sise au 745, rue Cliffe.

ADOPTÉ

Audition des oppositions et appuis

La secrétaire municipale adjointe, Amy Cronkhite, déclare que son bureau n'a reçu aucune lettre d'appui ou d'opposition.

Proposé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

Appuyé par : Steven Hicks, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton procède à la première lecture par titre de l'arrêté n° Z-5.243, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de la Ville de Fredericton.

À ce sujet,

Le conseiller Kevin Darrah s'est dit préoccupé au sujet de la voie d'accès à la cour Harold Doherty, qui se trouve à côté d'un service d'intervention d'urgence, et a demandé si le Service de l'ingénierie et des opérations a tenu compte de la vitesse des véhicules quittant ce stationnement lors de l'aménagement de la voie d'accès. Le conseiller Darrah a déclaré qu'il n'attendait pas de réponse maintenant, mais qu'il en souhaitait une dans deux semaines. Sean Lee, directeur adjoint, Ingénierie et Opérations a informé le conseil qu'il allait examiner la question et qu'il aurait une réponse dans deux semaines.

La proposition est mise aux voix et déclarée ADOPTÉE

Proposé par : Jocelyn Pike, conseillère municipale

Appuyé par : Steven Hicks, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton procède à la deuxième lecture par titre de l'arrêté n° Z-5.243, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5. Arrêté de zonage de la Ville de Fredericton.

ADOPTÉ

Arrêté n° Z-5.244 – 7, rue Mill – Modification de zonage (Mike Davis)

Arrêté n° Z-5.244, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de la Ville de Fredericton

- Réception du rapport du comité consultatif sur l'urbanisme
- Audition des oppositions
- Première lecture de l'arrêté n° Z-5.244
- Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-5.244

Proposé par : Steven Hicks, conseiller municipal

Appuyé par : Bruce Grandy, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton reçoive par la présente le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme du 21 octobre 2021, concernant une demande de Mike Davis visant une modification de la zone LC afin de permettre l'exploitation d'un restaurant avec permis d'alcool. Une dérogation de marge de recul latérale de trois (3) mètres afin de permettre la construction d'une terrasse sur la propriété sise au 7, rue Mill.

ADOPTÉ

Audition des oppositions et appuis

La secrétaire municipale adjointe, Amy Cronkhite, déclare que son bureau n'a reçu aucune lettre d'appui ou d'opposition.

Proposé par : Steven Hicks, conseiller municipal

Appuyé par : Bruce Grandy, conseiller municipal

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton procède à la première lecture par titre de l'arrêté n° Z-5.244, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5, Arrêté de zonage de la Ville de Fredericton.

ADOPTÉ

Proposé par : Steven Hicks, conseiller municipal

Appuyé par : Bruce Grandy, conseiller municipal

QUE le conseil municipal de Fredericton procède à la deuxième lecture par titre de l'arrêté n° Z-5.244, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-5. Arrêté de zonage de la Ville de Fredericton.

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Kate Rogers a informé le conseil, le personnel et le public que la collecte des feuilles mortes a commencé le 25 octobre 2021 et se poursuivra jusqu'au vendredi 29 octobre 2021, et aura lieu également du 8 au 12 novembre.

La mairesse était également ravie d'annoncer que la fête d'Halloween dans la capitale provinciale était toujours d'actualité et a demandé à chacun de suivre les directives de la Santé publique, de s'amuser et de penser sécurité.

Le conseiller Eric Megarity a rappelé à tous de vérifier leurs détecteurs de fumée.

Proposé par : Henri Mallet, conseiller municipal

Appuyé par : Cassandra Blackmore, conseillère municipale

IL EST RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19 h 49.

ADOPTÉ

Kate Rogers
Mairesse

Amy Cronkhite
Secrétaire municipale adjointe